

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 21 janvier 2019 à 8h30

Date de convocation : 15 janvier 2019

Délibération

N°B2019_15

Membres en exercice :	24
Votants :	21
Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Marc ORTIZ, Jacques POCIELLO, Michel PY, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Roger BRUNEL, Isabelle HERPE

EXCUSES :

Michel JAMMES, Christian LAPALU

EXCUSES EN COURS DE SEANCE :

Roger BRUNEL (délibérations N°B2019_29 et N°B2019_30), Isabelle HERPE (délibérations N°B2019_01 à N°B2019_22)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Jacques BLAYA, Didier CODORNIU, Gérard KERFYSER

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : COOPERATION DECENTRALISEE – Projet d'équipements dans les domaines de l'eau et de l'assainissement auprès des communes du Burkina Faso – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée - Corse

Dans le cadre de la coopération décentralisée le « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » mène, depuis plus de dix ans, des actions sur les communes rurales de la région de Bobo-Dioulasso au Burkina Faso, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ces opérations sont conduites en étroite collaboration, avec notre partenaire historique burkinabé, l'ADAE, Association pour le Développement de l'Adduction en Eau de la région de Bobo Dioulasso qui intervient sur les régions du Sud-Ouest, des Hauts Bassins et des Cascades.

Le « Grand Narbonne souhaite, sur la période 2019-2021, engager un nouveau programme, dans cette région du Burkina Faso, toujours en matière d'eau et d'assainissement.

N°B2019_15 (2)

Les entreprises BRL et VEOLIA ainsi que la Fondation VEOLIA sont les partenaires financiers et techniques de ce nouveau programme d'intervention.

La mission exploratoire technique qui s'est rendue sur place en octobre 2018 a permis de les modalités des prochaines interventions sur les communes rurales de la région des Hauts Bassins et plus particulièrement sur les communes de BEREBA, KOUMBIA et LENA.

Le programme d'intervention et de travaux proposés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement a pour but de proposer un accompagnement à l'évolution vers de nouvelles habitudes de vie :

- passant par l'acceptabilité et l'utilisation des nouveaux ouvrages (abandon des eaux de surfaces ; utilisation de latrines),
- permettant globalement d'améliorer la santé publique,
- en mettant en place des fonctionnements pérennes sur le plan financier avec un objectif à moyen terme de maintenance et à long terme de développement.

Plusieurs volets vont ainsi être mis en place sur les 3 communes rurales de BEREBA, KOUMBIA et LENA.

Ils consistent en des travaux :

- d'alimentation électrique de forages,
- d'extension de réseaux,
- de réalisation de bornes fontaines,
- de création de latrines institutionnelles conformes (accès handicapé, blocs filles et garçons séparés, équipés pour nécessaire d'hygiène pour les menstruées),
- de réalisation de réservoirs,
- d'équipement de forages existants,
- de réhabilitation de forages ou de réservoirs existants,
- de création d'un réseau pour l'alimentation d'un hôpital qui sera construit en 2019.

Concernant les investissements dans le domaine de l'assainissement, le programme a pour ambition de concentrer ses efforts sur les structures collectives (écoles, dispensaires, ...). Ces sites collectifs seront donc choisis en fonction de leur acceptabilité, leur impact sur l'environnement et leur potentiel de transmission d'exemple aux autres villages.

C'est le premier programme du Grand Narbonne qui mettra autant en avant l'assainissement en suivant le rythme observé de développement des villages.

Après l'accès à l'eau, il convient de protéger sa qualité en maîtrisant les sources polluantes éventuelles, essentiellement de trois origines : matières fécales et déchets organiques ; mercure ; arsenic, parfois d'origine naturelle.

Outre les investissements, le programme doit appuyer les réflexions sur les futurs modes de gestion et notamment le devenir des déchets : méthodes de récupération (circuits de commercialisation et/ou d'échange) et de valorisation (amendements avec précautions et conseils d'usages).

N°B2019_15 (3)

D'autres opérations connexes et relatives au volet technique seront portées dans le cadre de ce programme et consistent en :

- des études liées aux travaux ci-dessus (maîtrise d'œuvre, hydrogéologique...),
- des formations à l'exploitation : il est ainsi proposé de former certains cadres de l'ADAE à des adaptations de conception dès le niveau des études préalables (implantation des réservoirs et adéquation de l'altimétrie et dimensionnement des pompes et réseaux par exemple, choix entre solaire – électricité – sécurisation groupes, ...).

La formation sera axée sur la mise en place de plans de maintenance et de renouvellement. Ces plans pluriannuels sont la base de la pérennité du fonctionnement des services.

- des équipements pour la qualité de l'eau et métrologiques : l'eau desservie aux bornes fontaines n'est pas contrôlée.

Le programme prévoit donc de faire une analyse au niveau de la sortie des forages pour vérifier le maintien de la qualité initiale et des analyses au niveau des bornes fontaines.

- des actions de communication :

- o financement de pièces de théâtre destinées aux écoles pour promouvoir l'utilisation des latrines et la consommation de l'eau des bornes fontaines ainsi que les règles d'hygiène pour les menstrues
- o financement d'une campagne par des « agents de santé communauté » pour sensibiliser dans les foyers sur les comportements à adopter en matière de consommation d'eau et de l'assainissement
- o aide à la réalisation de supports de communication (plaquette, site internet consultable depuis smartphones), valorisant l'ADAE, son rôle, ses missions, son apport, la valeur ajoutée de son modèle de gestion, de façon à appuyer le développement du recours aux services de l'ADAE auprès des maires des communes de son périmètre d'intervention.

Le montant prévisionnel de la prochaine mission triennale a été évalué à 1 million d'Euros et 750 000 Euros pour le seul volet technique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Les 250 000 Euros sont notamment consacrés à l'organisation d'un chantier solidaire auprès de la population rurale locale et de formations à destination de jeunes burkinabés. Ils intègrent également les besoins en ingénierie interne et externe si nécessaire, l'évaluation continue du programme et les actions de communication qui seront portées sur le territoire du Grand Narbonne.

Dans ce cadre, il conviendrait de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse, selon le plan de financement prévisionnel annexé au présent rapport.

Vu en Commission 2 du 9 janvier 2019,

N°B2019_15 (4)

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse, selon le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Plan de financement prévisionnel

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 24/1/2019
et de sa publication
le : 24/1/2019**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

